

N°72

Objet :

ADHESION A LA CENTRALE
PUBLIQUE D'ACHAT FOCUS
NUMERIQUE ET AU
SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE
NUMERIQUE EN TANT QUE
MEMBRE ASSOCIE

Rapporteur :

M. Patrick METOIS

Date de la Séance :

7 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

Date d'affichage de la
convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 31

Membres représentés : 04

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Laëtitia FARHAT-
BERNARD, Grégory SANCHEZ,
Jessica DORLENCOURT, Louis-
Armand VIREY, Stéphane
PICHARD)

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 7 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoint,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Camille VAUR
Maeva CRUZ	pouvoir à	Katell LANDIER
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	François DAZELLE
Laëtitia FARHAT-BERNARD	pouvoir à	Stéphane PICHARD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Clarisse BONARO

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2026

N°72

OBJET : ADHESION A LA CENTRALE PUBLIQUE D'ACHAT FOCUS NUMERIQUE ET AU SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE NUMERIQUE EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE

Rapporteur : M. Patrick METOIS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-1 et suivants,
VU la Délibération 060DEL24 du Conseil Municipal du 20 novembre 2024 portant adhésion de la ville à la centrale d'achat Focus Numérique du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique,
VU les statuts du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (VONum),
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 28/09/2026

Considérant la nécessité de sécuriser les achats d'infrastructures, d'équipements et de services numériques afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu à nos usagers,

Considérant que la Centrale publique d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique, dénommée Focus Numérique, porte sur les infrastructures, les équipements et les services numériques, incluant la mise en œuvre de Groupes Fermés d'Utilisateurs et de projets de territoires intelligents et durables, concourant aux missions de service public des collectivités territoriales et des organismes publics,

Considérant que la Centrale publique d'achat Focus Numérique vise, d'une part, à optimiser les prix à l'achat par des effets d'échelle sans dégrader la qualité des prestations au bénéfice de ses adhérents et, d'autre part, de les accompagner en s'appuyant sur l'expertise des services du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique et le partage d'expérience de ses adhérents,

Considérant l'intérêt de recourir à la Centrale publique d'achat Focus Numérique pour bénéficier de la mutualisation des achats, juridiquement sécurisés, et d'un accompagnement expert par les équipes de Val d'Oise Numérique ;

Considérant l'intérêt de la Ville de devenir membre associé et non plus simple adhérent du syndicat et de sa centrale d'achat – statut dont elle dispose depuis fin 2024 - de bénéficier d'un taux réduit de frais de gestion de 5%, en contrepartie d'un rôle d'ambassadeur actif au bénéfice de VONum,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD)

ARTICLE 1 : ADHÈRE à la centrale d'achat Focus Numérique portée par le Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique, sis 2 avenue du Parc, 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention ci-jointe fixant les modalités administratives et financières d'adhésion et d'utilisation de ladite centrale d'achat.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la cotisation annuelle correspond à un pourcentage du montant hors taxes des achats réalisés au cours de l'année précédente, déterminé en fonction du statut de l'adhérent. En tant que membre associé, la Commune d'Achères bénéficiera d'un taux réduit fixé actuellement à 5% (au lieu de 7 %).

ARTICLE 4 : ADHÈRE au Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé et approuve les statuts, dont l'article 1.2 relatif aux « membres associés ».

ARTICLE 5 : PRÉCISE que cette adhésion n'entraîne ni transfert de compétence, ni contribution au budget du Syndicat, ni participation à sa gouvernance, mais permet l'accès, sur la base du volontariat, à une offre de services numériques souverains.

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires et à accomplir les formalités relatives à ces adhésions.

Fait et délibéré à Achères, le 7 octobre 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le ... 16/10/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASNAZ
DGS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

